



COMMUNE D'UNCHAIR

Nombre de membres en exercice :

11

Présents :

7

Votants :

8 dont 1 pouvoir

Séance du Mercredi 5 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq février à 18 h 00 l'assemblée régulièrement convoquée le 29 janvier 2025, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Marcel BENCIVENGO (Maire)

Etaient présents : Messieurs Marcel BENCIVENGO, Yves BAUDIN, Jean-Pierre BOUILLE, Yannick CANOVAS, SORIAT Stéphane et Mesdames Valérie BONDU, DELAHAYE Anne-Marie

Excusé(s) :

Excusé(s) ayant donné procuration : DANZOY Marjorie à SORIAT Stéphane
Excusé(s) : BIERI François, D'HALLUIN Laurence

Absent(s) : Julien CHALMET,

Secrétaire de séance : Monsieur Yves BAUDIN

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 novembre 2024
2. Délibération autorisation dépense investissement avant vote du budget (véhicule communal)
3. Délibération achat véhicule communal
4. Délibération délégation de compétence pour vendre un bien mobilier jusqu'à 4600 €
5. Délibération acceptant l'attribution du Fonds de concours accordé par la CUGR
6. Délibération Adhésion centrale d'achat de la CUGR
7. Délibération devis BLV pour élagage.
8. Officialisation de l'intégration de la réserve incendie communale dans le parc de DECI du Grand Reims,
9. Demande de subvention Association familles rurales
10. Questions diverses

Avant l'ouverture du Conseil Municipal, Monsieur le Maire indique que Mme CONDAMINE (assistance maîtrise d'ouvrage) et le Cabinet d'Architecte PACE (maître d'œuvre) sont venus faire un point avec les membres du Conseil sur l'avancement du dossier des travaux de la salle multiactivités. En effet, ayant eu les réponses à toutes les demandes de subventions, les démarches peuvent reprendre. → *Socio-culturelle*

Madame CONDAMINE indique qu'elle va lancer les consultations des entreprises pour les études complémentaires (courrier et analyse des devis), à savoir :

- Du bureau de contrôle technique : les sociétés Qualiconsult, Dekra, Socotec
- Du coordinateur SPS : les sociétés Le Moine, CSBTP, Qualiconsult
- Du sondage de sol : DPGEO

Le Conseil donne son accord de principe pour lancer les consultations.

Le Cabinet PACE présente le projet définitif qui correspond à la demande de permis de construire qui sera déposé dans le mois de février.

Cette intervention terminée, Monsieur BARADEL référent de la Fondation du Patrimoine est venu informer les membres du Conseil, d'un diagnostic effectué sur le lavoir (toiture, charpente, maçonnerie). Il propose qu'une convention soit passée avec la Fondation du Patrimoine afin de recueillir des souscriptions pour pouvoir financer une partie des travaux de rénovation du lavoir. Il estime les travaux à 40 000.00 €.

Les différents intervenants ont quitté la salle du Conseil Municipal.

Approbation du compte rendu de la réunion du 27 novembre 2024

Le Maire rappelle les divers points à l'ordre du jour du précédent conseil. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. (Celui-ci ayant été transmis par voie numérique à l'ensemble des conseillers élus, avec la convocation à cette réunion).

DE_2025_01- AUTORISATION DEPENSES INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET

Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L. 1612-1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Considérant qu'il appartient à l'assemblée d'autoriser l'ordonnateur à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant l'adoption du budget primitif et jusqu'au 15 avril 2025, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette),

Considérant notamment l'urgence de régler le solde des dépenses engagées au titre des travaux pour :

- **ACHAT VEHICULE COMMUNAL - compte 2182, opération 10022**

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal

DECIDE

- D'accepter le caractère d'urgence de la convocation pour la présente décision.
- D'autoriser le maire engager, liquider et mandater les dépenses urgentes d'investissement avant l'adoption du budget primitif de l'exercice 2025 dans la limite de 137 374 € € correspondant à 25 % X 549 496 € (dépenses d'équipement d'investissement inscrites au budget de l'exercice précédent, déduction faite du montant du remboursement du capital des emprunts, compte 16) et de prévoir les recettes nécessaires.
- De demander au Maire d'inscrire ces crédits au budget primitif de l'exercice 2025.

DE_2025_02 - ACHAT VEHICULE COMMUNAL

Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

Vu la délibération 21/2024 du conseil municipal du 28 août 2024,

Monsieur le Maire propose l'acquisition d'un nouveau véhicule d'occasion par la commune afin de remplacer l'ancien véhicule. Après de nombreuses recherches, Monsieur le Maire propose l'achat :

- D'un CITROEN BERLINGO 1.6 de 2011 vendu par le garage MIA AUTO 51100 REIMS pour un montant de 5 400.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE,

- D'autoriser le Maire à acquérir un nouveau véhicule communal de type utilitaire et d'accepter l'offre du garage MIA AUTO pour un montant de 5 400.00 € TTC
- D'autoriser le Maire à engager la dépense pour ce véhicule
- D'inscrire cette dépense au compte 2182, opération 10022.

DE_2024_03 Délégation au maire de cession de bien

Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-22 et L. 2122-23, **Considérant** la possibilité pour le conseil municipal de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines de ses attributions limitativement énumérées à l'article L. 2122-22 du code précité,

Considérant la nécessité pour des raisons de réactivité et d'efficacité de la gestion communale de confier au maire des attributions en matière de cession de bien,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE,

de déléguer au maire les attributions suivantes :

- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.
- de rappeler au maire son obligation de rendre compte des décisions prises sur délégation au conseil municipal lors de la séance suivante.

DE_2025_04 - Délibération acceptant l'attribution du Fonds de concours accordé par la CUGR

Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, l'article L.2121-29

Vu la délibération n° CC-2024-83 du conseil communautaire du 27 juin 2024 créant le fonds de soutien aux investisseurs communaux et adoptant son règlement,

Vu la délibération n° 19/2024 du 3 juillet 2024 du conseil municipal d'Unchair sollicitant l'octroi du fonds de soutien aux investissements communaux sous la forme du versement d'un fonds de concours pour les travaux de construction d'une salle multi-activité socioculturelle,

Vu la délibération n° CC-2024-264 du conseil communautaire du 18 décembre 2024 décidant l'attribution d'un fonds de concours à la commune d'Unchair,

Considérant que l'attribution de ce fonds de concours doit faire l'objet d'une délibération concordante du conseil municipal d'Unchair,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE,

- D'accepter le fonds de concours accordé par la communauté urbaine du Grand Reims pour les travaux de construction d'une salle multi-activité socioculturelle pour un montant de 43 927.75 € sur un montant de 413 830.00 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune et le Grand Reims ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

DE_2025_05 - Adhésion centrale d'achat de la CUGR

Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment son article 26 relatif aux centrales d'achat,

Vu son décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016,

Vu l'arrêté préfectoral n° 8 du 17 mai 2018 modifiant les statuts de la communauté urbaine du Grand Reims pour notamment l'autoriser à se constituer une centrale d'achat,

Vu la délibération n° CC-2018-79 du 28 juin 2018 du conseil communautaire de la communauté urbaine du Grand Reims portant création de la dite centrale d'achat,

Considérant l'intérêt économique, juridique et organisationnel pour la commune d'Unchair d'adhérer à la centrale d'achat de la communauté urbaine du Grand Reims,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE,

- D'approuver les termes du règlement intérieur et de la convention d'adhésion à la centrale d'achat de la communauté urbaine du Grand Reims,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la dite centrale d'achat,
- De donner délégation à Monsieur le Maire ou à toute personne habilitée, la décision de recourir aux services de la dite centrale d'achat en tant que membre adhérent ainsi que tout acte y afférent.

DE_2025_06 - demande de subvention Association Familles Rurales

Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

Monsieur le Maire expose avoir reçu de l'Association Familles Rurales de Jonchery sur Vesle une demande de subvention de 1 500.00 € pour l'obtention d'une place à la crèche de Jonchery sur Vesle d'une famille résidant sur Unchair.

En effet, il apparaît que la crèche de Jonchery sur Vesle émet comme condition à l'obtention d'une place en crèche, que la commune de résidence du demandeur verse une subvention de 1 500.00 € par enfant et par an sur une période de 3 ans.

Monsieur le Maire indique avoir répondu par courrier le 11 décembre 2024, qu'au vu du budget communal, une réponse favorable semblait impossible mais que néanmoins il soumettrait cette demande lors du prochain conseil municipal.

Au vu des éléments d'information en notre possession sur cette demande et au vu du budget, le conseil ne peut donner une suite favorable car les demandes risquent de se multiplier avec le temps.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE,

- **D'émettre un avis défavorable,**
- De ne pas accepter la demande de versement de subvention en faveur de l'association Familles Rurales de Jonchery sur Marne.

⇒ **Devis BLV pour élagage**

Monsieur le Maire présente un devis de la société BLV TP de 1 140.00 € pour l'élagage des arbres place de la grande plaine. Le Conseil décide de le mettre en attente pour le moment.

⇒ **Officialisation de l'intégration de la réserve incendie communale dans le parc de DECI du Grand Reims**

Monsieur le Maire informe avoir été contacté par Mme COUDERT, chargée de mission pour la défense extérieure contre l'incendie afin d'intégrer officiellement la réserve dans le parc de DECI du Grand Reims.

⇒ **QUESTIONS DIVERSES**

Point sur la procédure en cours pour l'élaboration de la carte communale. La prochaine étape est la désignation d'un commissaire enquêteur et le lancement de l'enquête publique.

M. BAUDIN informe que l'Etude d'aménagement parcellaire des Coteaux Unchair, dans le cadre de la création de l'ASA, est bientôt terminée. Une réunion des exploitants concernés est prévue mi-mars.

la séance est levée à 20h00

SIGNATURE DU MAIRE	SIGNATURE SECRETAIRE DE SEANCE
	